



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2025

Le cinq février deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2024.

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme FEAUCHÉ Catherine, M. ROUMEGOUS Jim, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme CHEMIN Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. CHARLES Loïc,

Absents avec pouvoir : Mme HUMBERT Micheline a donné pouvoir à M. PARENT Michel, M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. MICHEAU Philippe a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

Absents excusés : Mme BONNAUDET Martine, M. PAIN Cyril

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25

2025-1-7 - Association Foncière de Remembrement Dolus le Château - renouvellement du bureau

Monsieur le Maire expose la demande du président de l'association foncière de remembrement (AFR) Dolus Le Château, M. QUETARD, d'en renouveler le bureau.

Il convient que le Conseil municipal désigne :

- 2 propriétaires pris parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du remembrement ;
- 2 propriétaires, toujours faisant partie du périmètre du remembrement, qui seraient susceptibles de siéger au sein de l'association au titre de la Chambre d'Agriculture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal :

- DESIGNER Monsieur Jean Pierre QUETARD et Monsieur Fabien DODIN pour siéger à l'Association Foncière de Remembrement en tant que propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre,
- DESIGNER Monsieur Julien BURBAUD et Monsieur Yannis NADREAU pour siéger à l'association foncière de remembrement en tant que propriétaires au titre de la chambre d'agriculture.

AR Prefecture

017-211700935-20250212-2025_1_7-DE
Reçu le 17/02/2025

Fait le 12 février 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril

Le Maire,
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Prefecture
Le

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification
Le

12 FEV. 2025
Le Maire, Michel PARENT

